



ARRETE N° 2023036 DU 17 OCTOBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la commune de SAINT MICHEL DE RIEUFRET,

Vu le code de la route, et notamment l'article R 411-8,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-3,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié par arrêtés successifs,

Considérant qu'en raison des travaux d'aménagement des trottoirs et mise aux normes PMR, exécutés par l'entreprise EUROVIA GIRONDE domiciliée chez SOGELINK TSA 70011 69134 DARDILLY CEDEX, il convient de réglementer la circulation sur la RD 117, au niveau du bourg nord-est, dans la commune de SAINT-MICHEL DE RIEUFRET.

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} –

La RD 117 sera interdite à la circulation au niveau du bourg nord-est entre le 23/10/2023 et le 03/11/2023.

A cette occasion les routes barrées et les déviations seront à respecter conformément au plan joint validé par le Département.

ARTICLE 2 –

Sur la RD 117, au niveau du bourg nord-est, la circulation sera alternée par demi-chaussée et réglementée par feux tricolores et simple balisage selon les nécessités du chantier du 04/11/2023 au 30/11/2023.

ARTICLE 3 –

Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront à la charge de l'entreprise.

ARTICLE 4 –

Le présent arrêté sera affiché dans la commune de SAINT MICHEL DE RIEUFRET par les soins du Maire et aux extrémités du chantier par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 5 –

Cet arrêté annule et remplace les dispositions des arrêtés 2023034 et 2023035.

ARTICLE 6 –

- ✚ Monsieur le Maire de SAINT-MICHEL DE RIEUFRET,
- ✚ Monsieur le Chef de Brigade de PODENSAC,
- ✚ Monsieur le Directeur des infrastructures – Centre Routier Départemental des Graves Entre Deux Mers CREON,
- ✚ Monsieur le Directeur de l'Entreprise EUROVIA GIRONDE domiciliée chez SOGELINK TSA 70011 69134 DARDILLY CEDEX (N°astreinte 06 25 93 70 75).
- ✚ Mesdames et Messieurs les Maires de Landiras, Illats, Virelade, Podensac, Arbanats, Portets, Saint-Selve.
- ✚ Monsieur le Chef de centre des Pompiers de Cabanac – 2, rue Floralies – 33650 CABANAC
- ✚ Monsieur le Directeur des transports Nouvelle Aquitaine – 14, rue François de Sourdis 33077 BORDEAUX CEDEX.

Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté,

Fait à SAINT MICHEL DE RIEUFRET, le 17 octobre 2023

Le Maire,
Jean-Bernard PAPIN

